



CSE : LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Durée : 1 jour

Mode
distancliel
disponible

UNE JOURNÉE INDISPENSABLE POUR INTERROGER SA POLITIQUE SOCIALE EN MATIÈRE D'ASC !

La gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC)

La définition légale d'une ASC

Les ayants droit

Le positionnement social de ses ASC

Les règles URSSAF

Les dispositifs de justice sociale

Les règles en cas de prêts ou de dons aux salariés

Le quotient familial

La politique vacances

La politique environnementale du CSE

La prise en compte de l'environnement dans le choix des ASC

PUBLIC

Élu au CSE, membre de commission, RS au CSE - DS

PRÉREQUIS

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation mais avoir suivi une formation CSE est un atout

OBJECTIFS

- Appréhender les différentes politiques sociales en matière de gestion de ses ASC
- Évaluer l'impact sur les salariés des activités proposées
- Lister les différents moyens d'agir socialement au sein du CSE
- Prendre en compte les prérogatives environnementales dans le choix des ASC

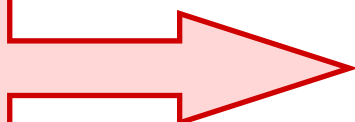
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Alternance de quiz, d'apports théoriques et de travaux de groupes.

INTERVENANTS

Cédric BARRÉ - Peggy THEISS

Effectuer les deux
les 6, 7 et 8 juin
plus performant !



Date prévue à Paris :



13 juin

Formation possible à la demande sur le lieu de votre choix.

TARIFS : Syndicat : 220€/jour

CSE : 240€/jour

Entreprise : 250€/jour